

MAIRIE DE PUYGROS
687 Route du Lac
Chef-lieu
73190 PUYGROS
TEL : 04 79 84 70 65

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6 + 1

Absents : 5

Date de la convocation

23/06/2025

Date d'affichage

01/07/2025

Exécutoire

01/07/2025

L'an deux mil vingt-cinq, en absence de quorum lors de la réunion du vingt-trois juin, le conseil municipal est à nouveau convoqué le trente juin à vingt heures, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc MEUNIER.

Présents : ARIZIO Jacques - BELLEMIN Franck - CHALAND Claudine - DARTIS Nicolas - MEUNIER Luc - REGOTTAZ Françoise

Absents : CAILLE Anthony - GACHET Anthony - GACHET Laurent - PROVENT Marlène - TORRES Rémi

Pouvoirs : PROVENT Marlène donne pouvoir à CHALAND Claudine

Secrétaire de séance : ARIZIO Jacques

Quorum (6 personnes présentes) : ☒ Oui ☐ Non

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-17, le conseil municipal délibérera valablement sans condition de quorum.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025.
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025.
- 2025/13 : Mise à jour du règlement - Restaurant scolaire.
- 2025/14 : Mise à jour du règlement – Garderie.
- 2025/15 : Mise à jour du règlement – Salle polyvalente.
- 2025/16 : Vente de bois sur pied – Regroupement de parcelle forestière sur Puygros et Thoiry.

Demande scrutin particulier :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025.
☐ Oui ☒ Non
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 avril 2025.
☐ Oui ☒ Non
- 2025/13 : Mise à jour du règlement - Restaurant scolaire.
☐ Oui ☒ Non
- 2025/14 : Mise à jour du règlement – Garderie.
☐ Oui ☒ Non
- 2025/15 : Mise à jour du règlement – Salle polyvalente.
☐ Oui ☒ Non
- 2025/16 : Vente de bois sur pied – Regroupement de parcelle forestière sur Puygros et Thoiry.
☐ Oui ☒ Non

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 avril 2025.

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du lundi 14 avril 2025.
Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le contenu du procès-verbal.

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'Unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2025.

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal du conseil municipal du lundi 23 juin 2025.
Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur le contenu du procès-verbal.

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'Unanimité.

2025/13 : Mise à jour du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la cantine.
Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la cantine annexé à la délibération.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le règlement intérieur annexé à la délibération.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour notifier le présent règlement intérieur aux parents d'élèves de Puygros.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour faire appliquer le présent règlement intérieur durant le restaurant scolaire.

2025/14 : Mise à jour du règlement intérieur de la garderie périscolaire.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la garderie.
Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la garderie annexé à la délibération.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le règlement intérieur annexé à la délibération.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour notifier le présent règlement intérieur aux parents d'élèves de Puygros.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour faire appliquer le présent règlement intérieur durant les garderies périscolaires.

2025/15 : Mise à jour du règlement intérieur de la salle polyvalente.

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la salle polyvalente.
Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la salle polyvalente annexé à la délibération.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le règlement intérieur annexé à la délibération.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour notifier le présent règlement intérieur aux locataires de la salle polyvalente.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour faire appliquer le présent règlement intérieur durant les locations de la salle polyvalente.

2025/16 : Vente sur pied – Regroupement des parcelles forestières sur Puygros et Thoiry.

Monsieur Le Maire explique que l'Office National des Forêts propose à la commune de mettre en vente les parcelles n°2 et 3 appartenant à la commune. Ces parcelles sont voisines à la parcelle n°X de la commune de Thoiry.

Ce sont des lots avec un volume de bois important mais dont l'exploitation est difficile, en raison de la longueur de débardage.

Pour maximiser les chances de vendre ces coupes et optimiser l'exploitation (les itinéraires de débardage seront communs pour les 3 parcelles), l'ONF propose aux communes de Puygros et de Thoiry de regrouper ces 3 parcelles pour la vente d'automne, comme cela avait été le cas en 2010.

Monsieur le Maire propose d'accepter le regroupement de ces parcelles forestière afin de faciliter la vente.

Débat entre les membres du conseil municipal :

Aucun débat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DEMANDER** à l'Office National des Forêts de bien vouloir commercialiser **en un seul lot** les coupes réglées désignées ci-après :
 - Commune de Thoiry Parcelle X, volume martelé : 570 m3
 - Commune de Puygros parcelles 2 et 3 : volume martelé : 1784 m3
- **DE MANDATER** l'ONF pour la réalisation de deux contrats de ventes, ainsi que deux factures. La répartition des recettes sera basée sur l'estimation de l'ONF à savoir : Thoiry 21% et Puygros 79%.
- **DE MANDATER** l'ONF afin de fixer le prix de retrait pour la vente.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

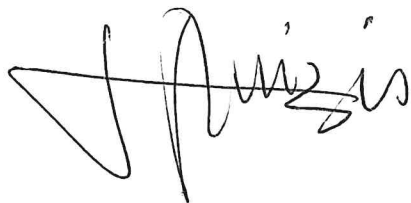
Question diverse :

- Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil Municipal qu'une décision du Maire a été adoptée le 15 avril 2025 afin de solliciter une subvention auprès au titre du fond de concours correspondant à la thématique « Mieux Accueillir » de Grand Chambéry. Cette subvention a été demandée pour financer une partie du mobilier urbain acheté (table de pique-nique, bancs et corbeille) et installé aux abords du stade de foot. Les tables de ping-pong et les cages multisports ne sont prises en compte dans le cadre de ce fond de concours étant donné qu'il s'agit d'équipements sportifs.

Le 19 juin 2025, nous avons appris que le dossier n'a pas été retenu par Grand Chambéry car le mobilier acheté est en béton.

La séance est levée à 20H15.

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jacques ARIZIO



Le Maire,
Monsieur Luc MEUNIER

